



**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Guebwiller

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014**

Nombre de Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : **11**

Procuration(s) : **4**

Le **dix-huit décembre deux mille quatorze**, à 20h15, le Conseil Municipal de RAEDERSHEIM est assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 12 décembre 2014 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REYMANN, Maire.

Présents :

Mr Jean-Marie **REYMANN**, Maire.

Mme Marie-Paule **THOMAS**, Mr Sylvain **DESSENNE** et Mme Christiane **EHRET**, adjoints.

Mr Jean-Pierre **PELTIER**, Mr Gilbert **WEISSER**, Mr Hervé **MASCHA**, Mme Fatiha **FISCHER**, Mr Tommy **MATTHERN**, Mr Vincent **COMBESCOT**, Mme Céline **VINCENT**.

Absents excusés:

Mme Maryline **HERMANN** qui a donné procuration à Mme Céline **VINCENT**.

Mme Nathalie **TARDY** qui a donné procuration à Mme Marie-Paule **THOMAS**.

Mr Jean-Paul **BEREUTER** qui a donné procuration à Mr Jean-Marie **REYMANN**.

Mme Huguette **GALLISATH** qui a donné procuration à Mme Christiane **EHRET**.

Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal en date du 27 novembre 2014.
2. Décision modificative n°2 (Commune).
3. Subvention exceptionnelle allouée à l'Atlétic Club de Raedersheim.
4. Intégration dans le domaine public communal des parcelles Section AA n°173 et n°437 - Rue des Sapins et Section 03 n°468 - chemin de Bollwiller (point complété à l'ouverture de séance).
5. Fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire.
6. Divers - Informations mairie.

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 27 novembre 2014

Le compte-rendu de la séance du 27 novembre a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à l'unanimité (dont 4 procurations).



2. Décision modificative n°2 (Commune)

Il est nécessaire de procéder à des mouvements crédits en proposant au vote du Conseil Municipal la décision modificative suivante :

A l'intérieur des sections :**Section de Fonctionnement – Dépenses**

60633: Fournitures de voirie (fleurissement): - 2 500 €
60612 : Énergie – Électricité : - 7 500 €
6228 : Rémunérations – Honoraires : - 1 800 €
66111 : Intérêts réglés à l'échéance : - 12 500 €

617 : Études et Recherches : + 1 800 €
6068 : Autres matières et fournitures : + 5 500 €
60632 : Fournitures de petit équipement : + 1 500 €
60631 : Fournitures d'entretien : + 1 000 €
60636 : Vêtements agents : + 150 €
6064 : Fournitures administratives : + 500 €
6135 : locations mobilières : + 350 €
61523 : Entretien voies et réseaux : + 1 500 €
6182 : Documentation : + 150 €
6184 : Formation des agents : + 1 100 €
6231 : Annonces et insertions : + 2 000 €
627 : Services bancaires : + 850 €
6411 : Personnel titulaire : + 1 600 €
6451 : Cotisations URSSAF : + 1 200 €
6453 : Cotisations Retraite : + 5 000 €
6478 : Charges sociales : + 100 €

Section de Fonctionnement – Recettes

74718: Participation : - 2 500 €
7484 : Dotation recensement : + 2 500 €

Section d'Investissement – Dépense

2111: Terrains nus : - 5 000 €
2112 : Terrains de voirie : + 5 000 €

Entre sections :**Section d'Investissement – Dépense**

21534: Installations réseaux d'électrification : - 255 000 €

Section de Fonctionnement – Dépenses

605 : Travaux : + 255 000 €

Section d'Investissement – Recettes

1328: Subvention d'équipements : - 131 500 €
1322 : subvention Régions : - 51 400 €
1323 : subvention Département : - 37 500 €
1325 : subvention Groupement de collectivités : - 30 000 €
1346 : participation voie et réseaux : - 4 600 €

Section de Fonctionnement – Recettes

704 : Travaux : + 255 000 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 4 procurations) :**

- d'annuler la décision modificative n°2 du 27 novembre 2014
- d'approuver cette décision modificative.



3. Subvention exceptionnelle allouée à l'Athlétic Club de Raedersheim

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ACR a adressé un courrier en date du 1^{er} décembre 2014 à la Commune afin de l'informer de l'organisation des championnats du Haut-Rhin de Cross-Country le 11 janvier 2015.

A cette occasion, le club sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention de 180 € permettant de couvrir les frais de location de la sono.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 4 procurations)**

- d'approuver le versement d'une subvention de 180 € en faveur de l'Athlétic Club de Raedersheim
- d'imputer la dépense en section de fonctionnement article 6574.

4. Intégration dans le domaine public communal des parcelles Section AA n°173 et n°437 - Rue des Sapins et Section 03 n°468 – chemin de Bollwiller

Dans le cadre d'opérations foncières ou de travaux de voirie, la Commune a acquis des parcelles privées afin d'élargir la voie publique ou d'améliorer la visibilité.

Les parcelles cadastrées Section AA n°173 et n°437 - Rue des Sapins et Section 03 n°468 – chemin de Bollwiller sont aujourd'hui propriété privée de la Commune de Raedersheim, tout en constituant la voie publique, il s'agit désormais de les intégrer dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 4 procurations):**

- d'éliminer les parcelles Section AA n°173 et n°437 et Section 03 n°468 au livre foncier et de les intégrer dans le domaine public communal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

5. Fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire

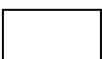
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'une simplification de la gestion pédagogique et administrative des deux écoles, il serait opportun d'envisager une fusion des deux établissements.

Monsieur le Maire cède la parole à M. Sylvain DESSENNE afin qu'il présente les conclusions de la réunion de la Commission des Affaires Scolaires.

Il s'agirait notamment d'avoir une direction unique, un projet d'école commun, une seule délégation de parents d'élèves élus et un conseil d'école. Cela permettrait d'assurer une cohérence pédagogique sur la scolarité de l'élève, tout en conservant l'identité de chaque école.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 4 procurations) :**

- d'approuver la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de la Commune de Raedersheim
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer les documents afférents à cette fusion.



6. Divers – Information mairie

Collecte des déchets :

A partir du 1er janvier 2015, les ordures ménagères (bac gris) seront collectées tous les 15 jours et non plus une fois par semaine.

Par ailleurs, les jours de collecte changent, à savoir :

- Pour les ordures ménagères (bac gris) → les lundis des semaines paires
- Pour le tri sélectif (sac jaune) → les lundis des semaines impaires
- Pour les biodéchets (bac marron) → tous les mercredis

Les bacs ou les sacs sont à présenter la veille au soir et devront être rentrés le plus rapidement possible après la collecte.

Changement des horaires d'ouverture en déchèteries :

La gestion des déchets des usagers a permis de réduire les volumes de déchets collectés en déchèteries. Cette diminution permet une meilleure organisation qui se traduit par une adaptation des horaires d'ouverture. Voici les nouveaux horaires d'ouverture à compter du 1er janvier 2015 :

Buhl, Sultz et Soulmatt		
Période	Jours	Horaires
Hivernale (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	Du lundi au jeudi	14h à 16h30
	Vendredi	9h - 11h45 / 14h - 16h45
	Samedi	9h - 16h45
Estivale (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	Lundi et mercredi	9h - 11h45 / 14h - 18h30
	Mardi et jeudi	14h - 18h30
	Vendredi	9h - 11h45 / 14h - 18h45
	Samedi	9h - 17h45

Métaux et ferrailles : fin de la pesée :

Les doléances des habitants ont été entendues. En plus de la mise en place du broyage gratuit déjà effectif, les métaux et ferrailles déposés en déchèteries ne seront plus pesés à partir du 1er janvier 2015. Cela facilitera le geste de tri en déchèteries.

Prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 29 janvier à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

Fait à Raedersheim, le 18 décembre 2014

Le Maire

Jean-Marie REYMANN

